

# CONSEIL MUNICIPAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2019

Le conseil municipal s'est tenu le 20 mars avec 19 présents sur 35 conseillers en exercice, 29 voix exprimées.

■ **Dél. 2019/042 - Projet d'aménagement par la Safer d'Île-de-France du site de la plaine du Sempin situé sur les communes de Chelles et de Montfermeil en parc paysager**

- Enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale unique IOTA (loi sur l'eau). La Safer d'Île-de-France porte le projet d'aménagement d'un parc paysager qui s'étendra sur 23,5 hectares, sur le site de la plaine du Sempin, situé sur les communes de Chelles et de Montfermeil, destiné aux habitants, tout en valorisant des matériaux inertes issus notamment des chantiers du Grand Paris Express. Outre la création de cet espace vert de qualité, ce projet permettra non seulement la mise en sécurité du site qui comprenant notamment des carrières souterraines et répondra également aux objectifs du SDRIF qui a identifié le site pour accueillir un projet d'espaces verts ou de loisirs. Le dossier de demande d'autorisation environnementale unique IOTA loi sur l'eau a été présenté par la Safer d'Île-de-France. **Votée à l'unanimité.**

■ **Dél. 2019/043 - Acquisition amiable du bien sis 32, à 38, avenue Victor-Hugo, 1-9, boulevard Bargaue, 8, impasse des Gazelles, cadastré section cn°426 appartenant à M. Benhamida pour un montant de 105 000 €. Votée avec 27 pour et 2 abstentions.**

■ **Dél. 2019/044 - Acquisition**



**amiable des parcelles sises 4, rue Delagarde, 2 bis et 2 ter, rue Paul-Bert appartenant à M. Tillard, cadastrées section c, n° 145, 147 et 148 d'une surface totale de 964 m<sup>2</sup> pour un montant de 680 000 € libre à la vente. Votée à l'unanimité.**

■ **Dél. 2019/045 - Déclassement de parcelles** - Déclassement des parcelles F 405 et F 406 P appartenant au domaine public communal en vue de leur classement dans le domaine privé. **Votée à l'unanimité.**

■ **Dél. 2019/046 - Approbation de la convention relative à l'implantation de bornes de collecte et de recyclage textile entre la commune de Montfermeil et la SCOP ARL EBS Le Relais Nord-Est-Île-de-France** - Suite au vote de la loi sur la responsabilité élargie des producteurs de la filière textiles, linges de la maison et chaussures (TLC), la Société ECO-TLC, créée en 2008 et agréée par l'État, est un éco-organisme qui a en charge l'organisation de la filière de collecte et de traitement des textiles, linges de la maison et chaussures. La ville de Montfermeil, engagée depuis plusieurs années dans une démarche

d'économie circulaire et de développement durable, a étudié des propositions du Relais et des sujétions techniques inhérentes à l'implantation de ces dispositifs. 11 bornes de collecte et de recyclage textiles peuvent être implantées sur le territoire communal. **Votée à l'unanimité.**

■ **Dél. 2019/047 - Adhésion à l'association Villes de France pour l'année 2019. Votée à l'unanimité.**

■ **Dél. 2019/048 - Signature d'une convention de mise à disposition de personnel auprès du Centre Communal d'Action Sociale** - Le dispositif de Réussite Éducative de la ville de Montfermeil qui a pris le 1<sup>er</sup> juin 2016 vise l'accompagnement des enfants et des jeunes de 2 à 16 ans en situation de fragilité scolaire, éducative, sociale ou familiale. Organisé au niveau communal, il est piloté localement par un coordonnateur qui prépare et anime la cellule de veille pluridisciplinaire chargée du repérage des jeunes, coordonne les interventions des professionnels (psychologue, référents parcours, éducateurs spécialisés et pédagogues, psychomotricien, etc.),

assure le lien avec les familles et le suivi des parcours des jeunes. Les accompagnements proposés visent principalement, 1) la prévention du décrochage scolaire : motivation, sens des apprentissages, renforcement disciplinaire ; 2) la construction du projet professionnel : orientation scolaire et professionnelle ; 3) la connaissance de soi, le développement de compétences transversales ; 4) l'accompagnement de la construction identitaire : estime de soi, relations aux pairs, aux adultes, ouverture au monde ; 5) la prévention des conduites à risques : consommation, comportements violents ou de repli sur soi. Les différentes actions qui en découlent seront ainsi inscrites dans l'objectif de redonner leur place aux parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants, de favoriser les apprentissages scolaires et permettre aux écoliers et collégiens de mieux investir leur statut d'élève, de faire partager aux parents et à leurs enfants des moments de dialogue et d'activités communes, d'améliorer les liens parents/enfants avec les institutions, notamment éducatives. **Votée à l'unanimité.**

■ **Dél. 2019/049 - Personnel communal** - Création de postes au tableau des effectifs. **Votée à l'unanimité.**

■ **Dél. 2019/050 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle de loisirs structurant (école de musique, salle polyvalente et bureaux) - Avenant n°2** – La société Artelia Bâtiment et Industrie a informé le pouvoir adjudicateur qu'elle a procédé à une fusion par voie d'absorption de la société Auxitec Bâtiment (membre du groupement de maîtrise d'œuvre) approuvée par procès-verbal de l'associé unique le 19 décembre 2018. **Votée à l'unanimité.**

■ **Dél. 2019/051 - Réalisation d'une école provisoire dans le cadre de l'opération de création d'une école maternelle de 11 classes et d'un centre de loisirs** - Dans le cadre de la reconstruction de l'école maternelle Jules-Ferry, une école provisoire sous la forme de bâtiments modulaires doit être installée le temps de

procéder à la construction de la nouvelle maternelle Jules-Ferry. **Votée à l'unanimité.**

■ **Dél. 2019/052 - Projet d'aménagement d'une coque livrée en VEFA en une crèche multi-accueil – îlot Barbusse, ZAC Cœur de ville** - Le multi-accueil « La Vie en Herbe » sera localisé dans de nouveaux locaux dans le cadre de la ZAC Cœur de Ville où la crèche disposera de deux sections, d'un atrium commun, de dortoirs et d'autres salles d'activités ainsi que tous les locaux nécessaires à l'administration, la restauration et le service technique. L'enveloppe financière affectée aux travaux s'élève à 1 053 500 € HT (valeur mars 2019). **Votée à l'unanimité.**

■ **Dél. 2019/053 - Marché de travaux - Lot n°2 - Avenant n°3** – Construction d'une nouvelle école élémentaire de 11 classes, rue de Courtais. **Votée à l'unanimité.**

■ **Dél. 2019/054 - Marché de travaux - Lot n°7 - Avenant n°3** – Construction d'une nouvelle école élémentaire de 11 classes rue de Courtais. **Votée à l'unanimité.**

■ **Dél. 2019/055 - Marché de travaux du gymnase** - Marché de travaux portant sur la reconstruction du gymnase, des tribunes-vestiaires et de la rénovation du logement gardien au complexe sportif Henri-Vidal. **Votée à l'unanimité.**

■ **Dél. 2019/056 - Rénovation de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul** - Dans le cadre du renouvellement du paysage du centre-ville de Montfermeil d'une part, l'église Saint-Pierre Saint-Paul n'ayant pas connu de rénovation et que son état sanitaire se dégrade, d'autre part, l'église Saint-Pierre-Saint-Paul sera rénovée. **2 conseillers n'ont pas pris part au vote. Votée avec 27 voix pour.**

■ **Dél. 2019/057 - Transfert au SIGEIF de la compétence en matière d'infrastructures de recharges de véhicules électriques** - Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) propose aux communes intéressées, un nouveau service d'instal-

lation, d'entretien et d'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) en voie publique. Cette compétence s'exercerait selon un cadre élaboré de concert avec les services de chaque mairie, au sein de conventions particulières déterminant au cas par cas les modalités techniques et administratives du service ainsi que les contributions financières respectives du SIGEIF et de la collectivité. Le transfert comprendra notamment, le cas échéant, l'achat de l'énergie nécessaire à l'exploitation de ces infrastructures. **M. Aissaoui et Mme Dudek n'ont pas pris part au vote. Votée avec 27 voix pour.**

■ **Dél. 2019/058 - Signature d'une convention** - Signature d'une convention avec le traiteur Scène & sens dans le cadre des repas du son et lumière 2019. **Votée à l'unanimité.**

■ **Dél. 2019/059 - Don d'archives par M<sup>me</sup> Ricroch à la ville de Montfermeil** - Un don est fait à la ville de Montfermeil. Il comprend des bulletins « Du vieux Montfermeil et sa région », des bulletins de la société historique du Raincy, 19 ouvrages historiques sur les différentes villes de Seine-Saint-Denis ainsi que des fascicules de « En Aulnoye Jadis ». **Votée à l'unanimité.**

■ **Le conseil municipal a pris acte** des décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Les débats ont pris fin à 21 h 25.**

**RETROUVEZ TOUTES LES DÉLIBÉRATIONS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET**

[www.ville-montfermeil.fr](http://www.ville-montfermeil.fr)